



CANADIAN | RÉSEAU
HIV/AIDS | JURIDIQUE
L E G A L | CANADIEN
NETWORK | VIH•SIDA

417, rue Saint-Pierre, suite 408
Montréal (Québec) H2Y 2M4

Tél. : (514) 397-6828
Fax : (514) 397-8570

www.aidslaw.ca

Montréal, le 14 janvier 2004

Monsieur Pierre Marois
Président
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
360, rue Saint-Jacques (2^e étage)
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Télécopieur : (514) 873-2373

Monsieur Marois,

Dans un article publié aujourd'hui dans *The Gazette*, il est rapporté que Mme Ginette L'Heureux, porte-parole de votre Commission, a affirmé que la Commission [trad.] « examinera probablement cette semaine si elle devrait initier une enquête de sa propre initiative » sur la question de l'imposition du test de sérodiagnostic du VIH aux candidats à la prêtrise Grand Séminaire de Montréal.

Au nom du Réseau juridique canadien VIH/sida, de la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-sida) et de leurs organismes membres respectifs, nous exhortons la Commission à aller de l'avant dans cette enquête.

Sans contredit, la décision du Grand Séminaire de Montréal de requérir que les candidats aux études se soumettent à un test du VIH risque d'avoir des conséquences néfastes sur la société québécoise, en promouvant la discrimination à l'égard de toutes les personnes qui vivent avec le VIH ou le sida au Québec (voire ailleurs au Canada).

Imposer le test du VIH aux candidats aux études de prêtrise ne peut être justifié. Publiquement, le cardinal Turcotte a affirmé qu'il se préoccupe de la santé des candidats à la prêtrise et de leur capacité physique de remplir leur engagement. Or c'est une chose d'encourager les candidats à faire le nécessaire pour savoir eux-mêmes s'ils sont séropositifs, afin de prendre leurs propres décisions de s'engager ou non dans la prêtrise s'ils sont atteints du VIH. Mais c'est une tout autre chose que d'intégrer un test dans une batterie d'examen médicaux et d'ouvrir ainsi la porte à la discrimination à l'égard des participants éventuellement révélés séropositifs.

Vous le savez, en vertu du droit canadien, aucun employeur n'a le droit d'imposer de test du VIH comme condition préalable à l'embauche. Il est également interdit par toutes les lois provinciales sur les droits de la personne d'exiger une telle information car cela équivaut à exercer de la

discrimination fondée sur le handicap. Nos lois sur les droits de la personne n'accordent aucune exemption à l'Église catholique pour imposer à ses candidats un test du VIH préalable à l'embauche. L'article 20 de la *Charte [québécoise] des droits et libertés* stipule qu'une distinction ou exclusion peut être non discriminatoire si elle est fondée sur « les aptitudes ou qualités requises par un emploi » ou si elle est « justifiée par le caractère [...] religieux d'une institution sans but lucratif ». Mais de toute évidence, le critère de ne pas avoir le VIH n'est en rien une « aptitude » nécessaire à la prêtrise – et le diocèse a la même responsabilité que tout autre employeur, à cet égard : fournir l'accommodement raisonnable à tout employé atteint d'un handicap (VIH ou autre). En outre, il n'y a rien dans le « caractère religieux » de l'Église qui nécessite ou qui justifie de quelque manière que ce soit l'embauche exclusive de prêtres *séronégatifs*.

L'infection à VIH n'est pas un obstacle qui rend inapte à remplir l'engagement de prêtre. Les personnes séropositives peuvent vivre une longue vie, en bonne santé. Plusieurs le font. Dans bien des cas, ce qui les empêche de contribuer pleinement à la société, ce n'est pas leur séropositivité : c'est la discrimination que l'on exerce à leur égard. Voilà précisément pourquoi ces personnes ont encore besoin d'être protégées contre les types de discrimination auxquels le test non volontaire du VIH les expose –, d'où l'importance que votre Commission fasse enquête sur cette affaire.

La décision du Grand Séminaire et les déclarations publiques du cardinal Turcotte perpétuent des stigmates liés au VIH ainsi que la désinformation à propos de ce handicap et des personnes qui le vivent. Tous les Québécois et Québécoises vivant avec le VIH viennent de recevoir une gifle publique, de la part d'une institution qui devrait appliquer les valeurs qu'elle prêche : le respect et l'ouverture. La décision du Grand Séminaire et les déclarations publiques d'hommes religieux, à ce sujet, ont fait l'objet d'une très vaste attention médiatique et publique – de fait, aucune autre histoire touchant le VIH n'a été aussi fortement médiatisée depuis fort longtemps. Or, pour l'instant, le message pouvant en résulter dans l'esprit du grand public est que c'est bien correct d'exclure les personnes qui vivent avec le VIH car elles sont incapables d'une pleine participation aux activités de la vie. Nous sommes gravement inquiets de la possible augmentation des pratiques discriminatoires qui pourrait se manifester à l'endroit des personnes vivant avec le VIH, si la Commission prenait la décision de ne pas faire enquête.

Espérant recevoir de vos nouvelles très prochainement, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Ralf Jürgens
Réseau juridique canadien VIH/sida

Lyse Pinault
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui appliquent les Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne; respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées; favorisent les efforts de prévention du VIH; favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida; réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne. Nous produisons et favorisons l'accès à une information et une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et à l'échelle internationale.

La COCQ-sida regroupe les organismes communautaires québécois impliqués dans la lutte contre le sida en coalition, afin de favoriser l'émergence et le soutien une action concertée. Sa vocation est de susciter, soutenir et consolider l'action communautaire face à la lutte contre le sida sur le territoire québécois. La COCQ-Sida a été créée pour: regrouper les organismes communautaires concernés par le sida, solidariser les gens, unir les démarches, les actions et les ressources impliquées tout en respectant l'autonomie de chacun des groupes-membres.